



AVIS AU PUBLIC ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet : Dossier relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 20 novembre 1991 déclarant zone protégée la réserve naturelle « Prënzebiërg » englobant des fonds sur le territoire des communes de Differdange et de Pétange

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a transmis en date du 9 septembre 2026 le dossier relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 20 novembre 1991 déclarant zone protégée la réserve naturelle « Prënzebiërg » englobant des fonds sur le territoire des communes de Differdange et de Pétange.

Conformément à l'article 40 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le public pourra en prendre connaissance au service environnement à Pétange, rue de la Chiers n° 1C (Haus bei der Kor, 2^e étage, bureau 2.10) pendant trente jours du 15 septembre au 14 octobre 2026 inclus.

Les objections contre le projet de classement doivent être adressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, endéans ce prédict délai de trente jours, sous peine de forclusion.

Pétange, le 14 septembre 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,